



Vu pour être annexé à la délibération

Le

Le Maire



Légende

- Limite communale
- BATI_DUR
- BATI_LEGER
- Zone Ua : zone urbaine ancienne
- Zone Ub : zone urbaine récente
- Zone Uh : hameaux
- Zone Ue : zone destinée aux équipements collectifs ou de services publics
- Zone AUa : zone à urbaniser
- Zone AUb : zone à urbaniser
- Zone N : zone naturelle
- Zone A : zone agricole
- Alignements d'arbres ou haies identifiées au titre de l'article L151-23 du CU
- Mur identifié au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11-2° du CU
- Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-19 du CU
- Périmètre des Orientations d'aménagement et de programmation
- Bande de protection des lisières agricoles des massifs de plus de 100 hectares
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Zone identifiée au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Zone identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Sites urbains constitués
- Zone inondable
- Zone identifiée au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
- Cimetière
- Station épuration
- Périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines
- Zones humides**
- Zones humides identifiées, mais limites non vérifiées par un diagnostic terrain
- Probabilité importante de zone humide
- Zones en eaux

Les Rôtis

Bourg

L'Epinay